



LA " RECONVERSION " DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET / OU PROFESSIONNELS OU COMMENT VIVRE DES TRAJECTOIRES SOLIDAIRES ?

PRÉ-RAPPORT D'ENQUÊTE | Février 2019





S'accomplir autrement...

Je me souviendrai longtemps de ce match de championnat de France de rugby, ce dimanche de février 1995 à Grenoble. Un choc sur le dessus de la tête à dix minutes de la fin du match et les vertèbres cervicales qui lâchent. Le verdict est sans surprise : hernie cervicale ! Je perds l'usage de mon bras droit. C'est la fin d'une carrière prometteuse dans un rugby encore amateur. Difficile d'accepter la dure réalité : je suis privé de l'activité qui représente ma passion et me permet de m'accomplir.

Sans plus aucun revenu ni soutien de mon club, comme de celui de ma fédération, je dois me reconvertir... C'est la découverte de l'univers de l'entreprise plus tôt que je ne l'avais prévu.

A vrai dire, j'avais rêvé d'une toute autre trajectoire sportive... Je me suis alors souvenu de mon père me conseillant de mener des études en parallèle tout en me laissant le choix de décider de mon avenir. Ce discours est très difficile à entendre quand toute l'intention, toute l'énergie, tout le temps, tous les moyens servent l'ambition de devenir rugbymen professionnel.

Dès lors, comment s'investir dans un nouveau métier alors que mon cœur est ailleurs ? Comment retrouver ma joie de vivre alors que je suis privé de ma passion ? Il me faut gérer le quotidien, assurer l'essentiel, faire croire que tout va bien et m'accomplir seul, ou presque...

Jusqu'où un sportif est-il prêt à aller pour réaliser son rêve ? Deux années après une entrée dans le monde de l'entreprise, avec pour seul bagage les enseignements de mon sport et un BAC+2, je décide de faire mon come-back dans le monde du rugby. Après une greffe osseuse et une rééducation intensive au CERS, mes cervicales sont réparées et je refoule enfin les terrains du Racing, dans un rugby devenu professionnel. Qui d'autre que moi peut réécrire mon histoire, atteindre mon rêve et être l'architecte de ma vie ? Ce come-back sportif réussi se concrétise par un contrat de joueur pro alors que je suis engagé en CDI dans une grande multinationale. Conscient du risque de blessure et de mon âge, je dois mener de front mes trajectoires sportive et professionnelle. Après trois années, je décide de privilégier ma trajectoire professionnelle et de m'investir dans cette carrière qui me tire vers le haut. Comme la reconversion est facile à vivre quand elle est pleinement choisie !

Ce parcours peut sembler incroyable pour certains, et pourtant, il témoigne du vécu d'un sportif comme tant d'autres. Combien d'entre eux se reconnaîtront encore aujourd'hui dans ce témoignage ? Combien de trajectoires sportives sont encore « contrariées » par l'environnement, la nécessité de choisir entre la promesse d'une carrière sportive et les études, et bien sûr par les blessures ?

Il y a près de 20 ans, je me suis fait la promesse qu'un jour, je trouverais le moyen d'aider les sportifs à mieux vivre cette transition, ce passage d'une trajectoire à une autre. Ce jour est arrivé et ce dossier est la première pierre d'une action mûrie et réfléchie. Je tiens particulièrement à remercier Nicolas Lelièvre qui a réalisé cette enquête et plus de soixante interviews avec sérieux, rigueur et passion. Mes remerciements s'adressent également à Estelle Auguin et Olivier Bobineau qui ont réussi, dans ce pré-rapport, le tour de force d'analyser et de synthétiser une quantité immense d'informations et de données.

Ce pré-rapport d'enquête a pour objectif d'éveiller les consciences et de trouver les fonds pour :

- Lancer une étude sociologique à grande échelle,
- Créer une dynamique afin de rassembler et coordonner les informations, les énergies, les moyens et les ressources des acteurs au service des sportifs, en amont et en aval de leur transition professionnelle,
- Créer une communauté de sportifs solidaires entre eux face à cette transition, par le partage d'expériences et le soutien dans les moments d'isolement.
- Créer une structure, une communauté de sens, de réflexion et d'action, qui fera de la France une référence de solidarité dans l'accompagnement des sportifs et de leurs trajectoires idéalement solidaires.

Et ainsi, les aider à s'accomplir autrement...

Benoit Moneuse / Fondateur

PLAN DU RAPPORT

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL	9
A. Le cadre législatif	10
1) La reconnaissance de la pratique sportive d'élite	10
a) Les listes ministérielles des sportifs de haut niveau	
b) Les sportifs «Espoirs» et les collectifs nationaux	
c) Les sportifs professionnels	
2) L'évolution des textes législatifs	13
B. Les institutions encadrant les sportifs	15
1) L'INSEP et le «Grand INSEP»	15
2) Les fédérations sportives	16
a) Les fédérations non professionnelles	
b) Les fédérations professionnelles	



LE CONTEXTE PERSONNEL 21

A. La trajectoire sportive 22

1) Les non-professionnels 23

 a) La nécessité du double projet

 b) Le besoin de faire autre chose pour atteindre un équilibre de vie toujours fragile

 c) Des compétences très utiles au milieu professionnel fruit d'une double vie non reconnue

2) Les professionnels 26

3) Le coach et les performances sportives 27

 a) L'importance du coach et de l'entourage sportif pour penser la fin de carrière

 b) La «petite mort» des sportifs aux grandes performances

B. La trajectoire non sportive 29

1) La famille essentielle 30

2) Les conditions physiques surdéterminantes 31



L'OFFRE DIVERSIFIÉE DES ACTEURS PRIVÉS 35

A. «Avant et pendant la carrière sportive» 36

B. Et l'après carrière sportive ? 37



PERSPECTIVES ET OUVERTURES 41

A. Le sportif de haut niveau et / ou professionnel 42

 1) L'extrême diversité des trajectoires

 2) Le galérien funambule

B. De la «reconversion» à l'accomplissement 44

 1) «Détruire ce qui a été fait» ?

 2) Comprendre et accompagner l'accomplissement

INTRODUCTION



3500

SPORTIFS PROFESSIONNELS

Le sportif professionnel ou de haut niveau, quelle que soit sa discipline, aime pratiquer son sport et y développe des aptitudes particulières. Repéré par un club, la suite de sa carrière va dépendre du contexte dans lequel il se trouve, et ce contexte est corrélé à la discipline pratiquée. En effet, s'il pratique du football ou du javelot, du rugby ou de l'escrime, la place du sport dans sa vie ne revêtira pas la même dimension. Ainsi, non seulement le jeune sportif sera-t-il accompagné et pris en charge différemment en fonction des moyens financiers des fédérations sportives, mais, de plus, le sportif à l'âge adulte pourra vivre de sa pratique sportive seulement dans certaines disciplines.



6562

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Par conséquent, quand le joueur ne peut plus pratiquer son sport pour diverses raisons (âge, blessure, absence de performance, etc.), il est plus ou moins apte ou prêt à vivre une carrière professionnelle non sportive en fonction de ce contexte. En ce sens, un footballeur, pris en charge dès l'enseignement secondaire par un centre de formation et évoluant pendant des années dans un club lui permettant de vivre de son sport, ne sera pas préparé de la même façon à la fin de sa carrière sportive qu'un marathonien qui devra nécessairement avoir une carrière professionnelle non sportive en parallèle de ses performances.



1500

AYANT LE DOUBLE STATUT

C'est pourquoi, le contexte sportif institutionnel est central pour comprendre les différences de trajectoires possibles à la fin de la carrière sportive, mais il n'est pas le seul à prendre en compte: l'origine socio-économique et culturelle du sportif, sa famille, sa vie sentimentale, sa santé en particulier les blessures, sa situation économique, son club ainsi que l'entraîneur sont autant d'éléments à prendre en compte pour comprendre les différentes trajectoires des sportifs professionnels et ou de haut niveau.

Commençons par définir le public étudié dans ce rapport. Deux terminologies seront utilisées par la suite : le professionnel et le SHN. Le sportif professionnel est celui qui est rémunéré pour pratiquer son sport. Le SHN, sportif de haut niveau, est celui qui est inscrit sur les listes ministérielles comme tel. Certains professionnels sont sur les listes des sportifs de haut niveau mais il est possible d'être professionnel sans être de haut niveau et vice versa. Selon le rapport Karaquillo (2015), les sportifs professionnels étaient 3 500, les sportifs de haut niveau, 6562 et les sportifs ayant le double statut, 1500.

Source :
Karaquillo (2015)

La réalité du sport d'élite est cependant plus complexe que cette définition restrictive dans la mesure où elle n'inclut pas la catégorie « Espoir » ou « Partenaires d'entraînement » (environ 8 800 personnes) qui sont au demeurant pris en compte dans notre rapport. En effet,

la carrière du sportif professionnel ou de haut niveau commence par la catégorie «Espoir», or, même si tous les sportifs inscrits dans la catégorie «Espoir» ne parviendront pas à obtenir les performances escomptées, il semble que la vie en dehors du sport, se pense et s'oriente dès cette étape.



Car finalement de quoi parle-t-on : qu'est-ce que la reconversion pour un sportif d'élite ? La reconversion correspond à la fin de la carrière sportive et à la réalisation d'une autre carrière professionnelle. Or, cette reconversion revêt des réalités très différentes pour les sportifs et le terme même de reconversion semble inapproprié. En effet, reconversion vient du latin re, « mouvement en sens contraire » et convertere: « tourner, changer entièrement » (1). Il s'agit donc de changer de voie, de faire autre chose après une carrière sportive. Or, si cela revêt une réalité pour les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau, majoritaires, ne sont pas concernés de la même façon car leur vie professionnelle et leur carrière sportive ont été vécues de façon concomitante. N'étant pas rémunérés de façon régulière pour exercer leur sport, les sportifs non professionnels ne vivent pas la fin de leur carrière sportive de la même façon que les professionnels. C'est pourquoi, il semblerait plus opportun de parler de trajectoire, de « chemin parcouru », et de parler d'une trajectoire et de ses cassures ou bifurcations, ou encore de deux trajectoires parallèles : sportive et non sportive.



" Dès lors, dans quelle mesure le sportif de haut niveau est-il préparé à sa fin de carrière sportive étant donné son contexte personnel sportif et... non sportif ? Que signifie la fin de carrière sportive pour un sportif professionnel et pour un SHN non professionnel ? "



Ce rapport s'appuie sur une enquête réalisée en 2018 par Nicolas Lelièvre pour Benoit Moneuse de Performance INNER SKILLS. Cette enquête avait pour objectif de comprendre, synthétiser et hiérarchiser les éléments influençant directement ou indirectement la transition professionnelle des sportifs de haut niveau et sportifs professionnels afin d'identifier une approche de leur accompagnement personnalisé. La collecte de matériau se compose de 45 entretiens de sportifs en activité ou "reconvertis" (SHN et/ou professionnels) de 19 entretiens de chercheurs, consultants ou de personnes représentant des institutions sportives.

Source :
Liste Ministérielle des sportifs
(2018)

Notre parti pris est celui d'analyser les trajectoires des joueurs en fonction de leurs contextes : contexte sportif institutionnel et contexte personnel sportif et non sportif.



Source :
6 Liges Professionnelles
(2018)

Quatre temps émaillent ce rapport. Le premier temps s'intéresse au contexte sportif institutionnel. Il dépend des moyens financiers des fédérations ou des clubs et va, par conséquent dépendre du sport pratiqué. Ce contexte institutionnel connaît de fortes évolutions législatives depuis 2015, avec notamment une prise en charge renouvelée des sportifs. Un deuxième temps est consacré au contexte personnel du sportif, clé essentielle à l'analyse des trajectoires biographiques. Ce contexte comprend : le déroulement de la carrière sportive, la réussite scolaire, mais aussi les opportunités professionnelles, la présence et le soutien de la famille bien sûr, le milieu socio-économique en outre, la vie affective et sentimentale à ne pas oublier, la santé, y compris les blessures le cas échéant très important également. Bref, autant d'éléments qui expliquent les trajectoires des sportifs et leur capacité à gérer ou non la fin de la pratique sportive de haut niveau et à passer à autre chose, à « vivre autrement » tout en étant acteur et auteur de cette nouvelle vie. Le troisième temps porte sur l'offre privée existante en matière d'accompagnement du sportif de haut niveau et/ou professionnel sur un marché en pleine mutation, où des besoins multiples émergent mais coexistent souvent avec une faible solvabilité de la part de la majorité des sportifs. Le dernier temps de ce rapport propose une synthèse avec une grille de lecture ouvrant des perspectives quant à l'accompagnement des sportifs de haut niveau et/ou professionnel en « reconversion ».



(1) Alain Rey, Dictionnaire historique de la langue française, tome 1, Paris, Le Robert, [1992] .2000, p. 882. Le terme « reconversion » est discuté dans la dernière partie de ce pré-rapport.



LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL	9
A. Le cadre législatif	10
1) La reconnaissance de la pratique sportive d'élite	10
a) Les listes ministérielles des sportifs de haut niveau	
b) Les sportifs «Espoirs» et les collectifs nationaux	
c) Les sportifs professionnels	
2) L'évolution des textes législatifs	13
B. Les institutions encadrant les sportifs	15
1) L'INSEP et le «Grand INSEP»	15
2) Les fédérations sportives	16
a) Les fédérations non professionnelles	
b) Les fédérations professionnelles	

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel revêt plusieurs dimensions : celui du cadre législatif et de la façon dont l'État prend en compte les sportifs d'élite ; d'autre part, celui des différentes institutions qui prennent en compte ou en charge les sportifs.

A. Le cadre législatif

Il ne s'agit pas ici de faire un historique du cadre législatif mais plutôt de prendre en compte ce qui permet de comprendre la situation actuelle. En France, la pratique sportive, qu'elle soit professionnelle, de haut niveau ou en amateur, est organisée de façon centralisée par l'État. Toute-fois, en 1982 et la première loi de décentralisation, les collectivités territoriales se sont emparées d'une prérogative nouvelle et se sont investies de façon importante dans la promotion du sport. Aujourd'hui elles sont essentielles dans le paysage du sport notamment comme sources de financement.

Voyons comment l'État reconnaît la pratique sportive d'élite, puis nous analyserons l'impact de la loi de 2015 sur le contexte institutionnel des sportifs.

1) La reconnaissance de la pratique sportive d'élite

a) Les listes ministérielles des sportifs de haut niveau

Depuis 1982, la qualité de sportif de haut niveau s'obtient par l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le Ministre chargé des Sports. Seuls les sportifs appartenant à des équipes de France peuvent figurer dans cette liste.

Cette inscription s'effectue dans quatre catégories.

Les trois premières, « Élite », « Senior » et « Relève », ne correspondent pas à des classes d'âges déterminées mais sont plutôt liées aux performances de l'année précédente. En effet, l'inscription est proposée par les fédérations sportives et validée par un jury en fonction de critères objectifs (classement, médailles, etc.). Le statut est renouvelé chaque année et ces listes sont donc fluctuantes en fonction des compétitions (jeux olympiques par exemple). De plus, l'inscription des sportifs dépend des fédérations et celles-ci n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour inscrire les sportifs. En ce sens, certaines fédérations fonctionnent quasi exclusivement avec des bénévoles et même si l'inscription de sportifs de haut niveau leur permet d'obtenir des financements, cela les contraint également à des obligations vis-à-vis du sportif (accompagnement notamment), dont elles n'ont pas toujours les moyens.



4%

EN RECONVERSION



16%

EN ÉLITE



26%

DE SÉNIOR

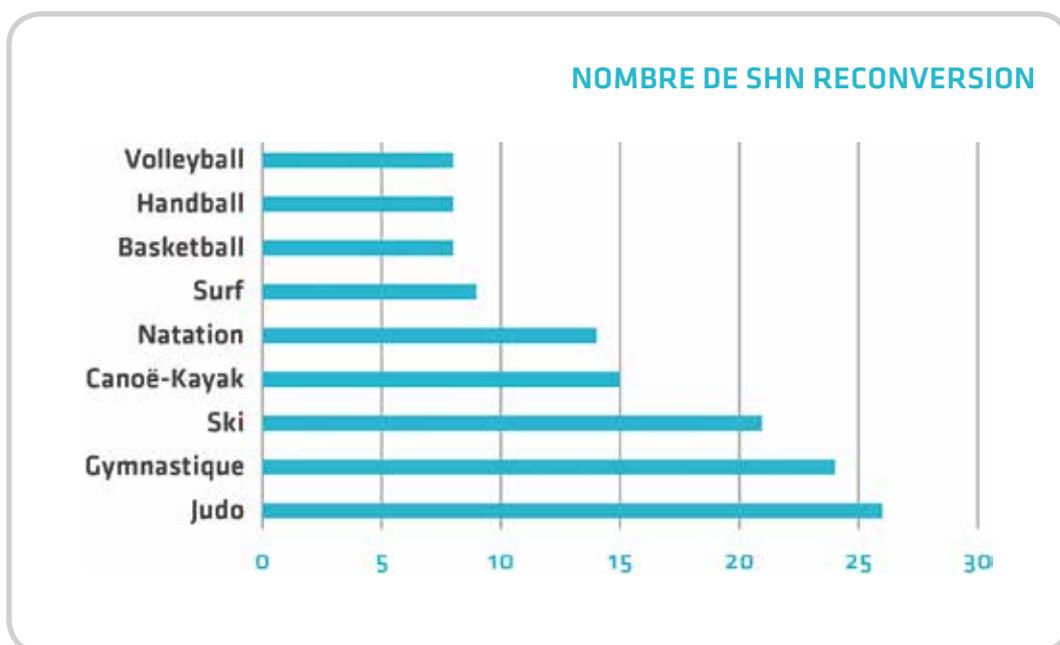


54%

DE RELÈVE

La quatrième catégorie est la « Reconversion ». Pour être inscrit dans cette catégorie, il faut avoir :

- Été inscrit dans la catégorie « Élite » ou au minimum quatre ans dans les autres catégories (dont au moins trois dans la catégorie Sénior),
- Cessé de remplir les conditions d'inscription dans ces catégories,
- Présenté un projet d'insertion professionnelle.



L'inscription dans la catégorie « Reconversion » est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans. Là encore, les fédérations qui, pour certaines manquent de ressources, n'inscrivent pas toujours les sportifs sur ces listes. Aussi, cette catégorie ne reflète-t-elle probablement pas la réalité des sportifs en reconversion. En 2018, 204 personnes sont inscrites sur cette liste alors que l'estimation de l'enquête porte ce chiffre à 3000 sportifs (2) . De fait, la sous-estimation relève de ce que les sociologues appellent « l'effet administratif déclaratif » (3) . Une procédure administrative de recensement ou d'inscription sous-estime en effet un public pour quatre raisons principales. Première raison, la procédure administrative n'est pas connue ou méconnue par une partie du public concerné. Deuxième raison, les personnes chargées du recensement ou de l'inscription n'ont pas toujours les compétences adéquates pour réaliser le recensement ou l'inscription. Troisième raison, les critères de la procédure peuvent parfois être étroits et ne correspondent pas à la diversité et la complexité des situations personnelles, de ce fait de nombreux sportifs passent au travers du « filet ». Enfin, certains individus ne souhaitent pas être « catalogués », mis dans une case dans la mesure où ils ont le sentiment d'être jugés, incompris voire stigmatisés.



(2) Selon le site Athlète-Avenue, portail dédié à la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau site : <https://start.lesechos.fr/rejoindre-une-entreprise/actu-recrutement/la-reconversion-des-sportifs-un-business-dispute-11062.php>

(3) Michel Crozier, Le Phénomène bureaucratique, Paris, Le Seuil, 1963.

b) Les sportifs « Espoirs » et les collectifs nationaux

Les sportifs « Espoirs » (SE) et les « Sportifs des Collectifs Nationaux » (SCN) ne font pas partis des listes des sportifs de haut niveau (SHN).

La liste des sportifs « Espoirs » regroupe les sportifs présentant, dans les disciplines sportives reconnues de haut niveau, des compétences sportives attestées par le directeur technique national placé auprès de la fédération concernée mais ne remplissant pas encore les conditions requises pour figurer sur la liste des sportifs de haut niveau. Ces compétences sportives sont détaillées dans le projet de performance fédéral de chaque fédération sous forme de critères objectifs et/ou mesurables. Ce projet de performance fédéral est établi et proposé au ministère chargé des sports.

La liste des « sportifs des collectifs nationaux » regroupe les sportifs n'ayant pas réussi les performances pour être inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau mais dont l'intégration dans un collectif national s'avérerait nécessaire. Comme pour les sportifs « Espoirs », les directions techniques nationales de chaque fédération, définissent les critères autorisant l'inscription en liste dans le cadre de leur projet de performance fédéral. La liste annuelle des « sportifs des collectifs nationaux » regroupe :

1. Les sportifs qui œuvrent au sein des sélections nationales des équipes de France en préparation des compétitions de références.
2. Ceux qui sont considérés comme des « Partenaires d'entraînement » ;
3. Ceux qui étaient anciennement listés mais sous condition de santé particulière (sportifs blessés ...)
4. Ceux qui sont considérés par le directeur technique national comme des sportifs à fort potentiel.

c) Les sportifs professionnels

À la différence de la définition des sportifs de haut niveau, celle des sportifs professionnels (joueurs et entraîneurs) n'est pas officielle. Dès lors qu'il y a une diversité de situations professionnelles, plusieurs approches sont concevables, selon les objectifs assignés par les textes régissant la situation juridique et sociale des athlètes et de leurs entraîneurs.

L'approche la plus restrictive ne réserve ce terme que pour les clubs évoluant dans des compétitions gérées par une ligue professionnelle et à qui est déléguée par la fédération sportive la gestion des activités compétitives professionnelles ; l'approche la plus large énonce que le sportif est professionnel dès lors qu'il est rémunéré pour sa pratique sportive, au-delà des simples remboursements de frais.

Il se différencie du sportif dit « amateur » qui pratique son sport pour le plaisir et n'en tire aucune rémunération, il est « la personne qui exerce une ou plusieurs activités sportives aux fins de réaliser, non seulement une performance, mais encore des bénéfices lui procurant un revenu nécessaire à son existence » (4). Ainsi, le sportif professionnel ne se réduit pas à celui qui a un contrat de travail visant la pratique sportive, et concerne également l'athlète qui a le statut de travailleur indépendant. Pour des questions pratiques, nous retiendrons ici, la définition la plus large.

(4) Rapport Karaquillo, 2015, p.9.



2) L'évolution des textes législatifs

Différentes lois encadrent la pratique du sport de haut niveau. La protection des sportifs reste une préoccupation pour l'État qui souhaite apporter de la reconnaissance à ceux qui « participent activement au rayonnement de la France, à sa cohésion et son développement social » (5). Plu-sieurs lois ont, en ce sens, assoupli les possibilités d'intégration dans la fonction publique aux sportifs de haut niveau. Ainsi, depuis 1985, les sportifs ayant figuré au moins trois ans sur la liste des sportifs de haut niveau souhaitant devenir professeur de sport dans le secondaire, peuvent passer un concours spécifique et adapté pour eux.

De plus, depuis 2002, les sportifs de haut niveau, titulaires d'un contrat de travail peuvent bénéficier de conventions d'aménagement d'emploi (CAE) dans le secteur public et de conventions d'insertion professionnelle (CIP) dans le secteur privé, avec un emploi du temps aménagé. Ils peuvent ainsi travailler à mi-temps et être mis à disposition auprès de leur fédération sportive le reste du temps tout en conservant leur rémunération à temps plein. Ces conventions sont mises en œuvre par le ministère chargé des Sports ou les services déconcentrés (DRJSCS) sur proposition du directeur technique national de la fédération concernée. Cependant, ces deux dispositifs, s'ils procurent des avantages financiers, ne prennent pas en charge l'insertion professionnelle dans ces autres dimensions : acquisition de compétences et leur mise à jour, intégration d'une entreprise.... (6)

Une rupture législative est observée depuis la loi de 2015. En effet, à la suite du rapport Karaquillo (2015), du nom du Professeur agrégé des facultés de droit et co-fondateur du Centre de Droit et d'Économie du Sport, auquel le ministre a confié le soin de faire des préconisations, une loi est adoptée en novembre 2015 (7) et sorti au journal officielle le même mois a permis de revoir entièrement l'accompagnement des sportifs de haut niveau pendant leur carrière et leur reconversion, tout comme la situation des professionnels du sport. Cette avancée législative apporte une sécurité sur le plan juridique et social aux sportifs de haut niveau et aux salariés du sport comme les entraîneurs professionnels, mais aussi aux employeurs.

L'état des lieux du rapport Karaquillo était le suivant : « Plusieurs milliers de sportives et sportifs français de haut niveau portent avec fierté les couleurs de la France. Animés par la passion du sport et ses valeurs, ils représentent avec honneur la France dans les compétitions internationales. Mais, alors qu'ils participent activement au rayonnement de la France, à sa cohésion et son développement social, ils pâtissent d'une intégration sociale inadaptée pendant et à l'issue de leur carrière. » (8)

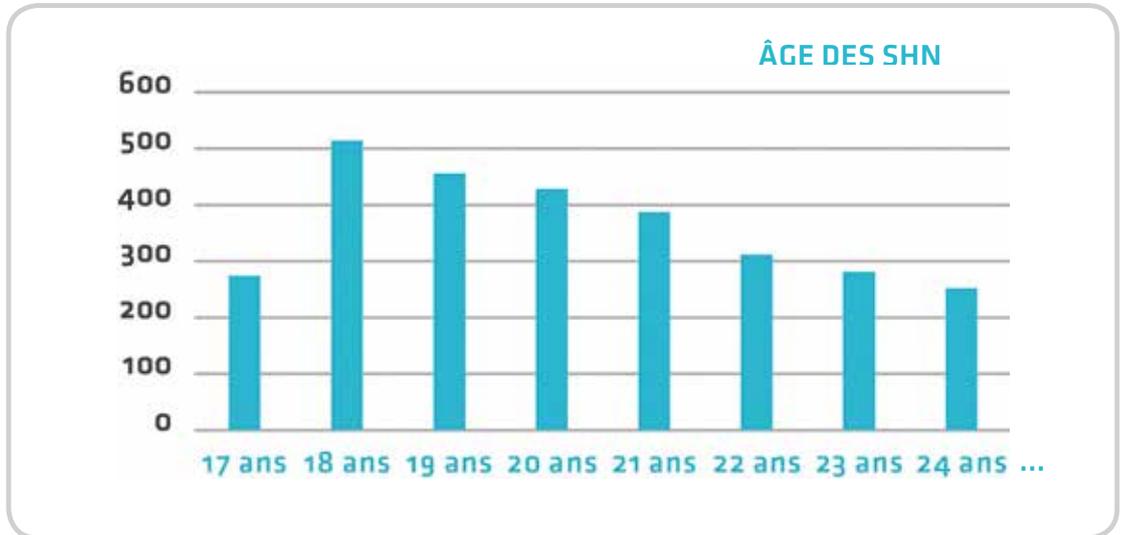


(5) Site du ministère des sport

(6) Entretien avec Sophie Bodin, maître de Conférences en sociologie à l'Université de Rennes 2 (2018).

(7) Cette loi a pour intitulé : « Loi visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale », loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 parue au JO n° 0276 du 28 novembre 2015.

(8) <https://www.gouvernement.fr/action/un-statut-juridique-pour-les-sportifs-de-haut-niveau-et-professionnels>.



La loi insiste en particulier sur l'importance pour le sportif de se former tout au long de sa carrière sportive. En effet, la brièveté de la carrière des sportifs implique qu'ils préparent et envisagent une seconde vie professionnelle bien avant leur retraite sportive. Pour autant, les sportifs de haut niveau et professionnels ont peu conscience de l'importance du « double-projet » et se heurtent trop souvent à des obstacles pratiques qui perturbent sa mise en œuvre. La loi insiste donc sur la nécessité du double-projet en donnant aux sportifs les moyens :

- « de construire un projet professionnel adapté tout au long de leur carrière ;
- de faciliter l'accès au monde professionnel et intégrer les sportifs à l'entreprise en valorisant leurs compétences ;
- de professionnaliser l'accompagnement des athlètes au moment de leur transition professionnelle et réaffirmer la responsabilité des fédérations et des clubs dans le domaine du suivi socio-professionnel. » (9)

En conséquence, c'est aux institutions sportives accompagnant les athlètes qu'est renvoyée la responsabilité de préparer les sportifs au « double projet » c'est-à-dire à la trajectoire non sportive.

Depuis la loi, des avancées significatives ont été réalisées dans l'accompagnement des sportifs comme les témoignages des sportifs nous le montrent dans les entretiens effectués pour cette enquête.

Cependant, de nombreuses évolutions, à commencer dans les mentalités et représentations des acteurs, sportifs ou non, sont à faciliter et accompagner et de multiples dispositifs sont encore à inventer. On peut notamment noter qu'il faudra du temps aux encadrants sportifs, ainsi qu'aux référents socio-professionnels prévus dans la loi pour être suffisamment formés et familiarisés à la prise en compte du double-projet. Certaines fédérations ont également peu de moyens pour se réaliser un véritable accompagnement.

Voyons, justement à présent, quelles institutions encadrent les sportifs.

B. Les institutions encadrant les sportifs

Dans le cadre de la loi de 2015, le Ministère des Sports s'intéresse de plus en plus à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à assurer l'accès au sportif au « double projet ». Ainsi, la réglementation prévoit que chaque structure prévoit une formation diplômante ou professionnalisante pour chaque sportif qu'elle encadre. Toutefois, il est encore difficile de contrôler la mise en pratique effective de cette réglementation.

Plusieurs types d'institutions encadrent les sportifs en France.

1) L'INSEP et le « Grand INSEP »

L'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance, plus communément appelé INSEP, est un grand établissement français. Créé en 1975 sous le nom d'Institut national du sport et de l'éducation physique, il représente le fleuron et l'opérateur de référence du sport de haut niveau en France. Selon son site internet, il s'occupe en 2019 de 810 sportifs de haut niveau dont 400 internes. Installé sur un site de 28 hectares au cœur du bois de Vincennes à Paris, l'INSEP rassemble toutes les conditions nécessaires à l'accompagnement de la performance : équipements sportifs spécifiques, infrastructures médicales et de récupération, hébergement et restauration.

Il assure l'encadrement et l'entraînement des sportifs de haut niveau pour 26 disciplines sportives (appelées Pôles France), et propose également de nombreuses formations et diplômes, afin d'assurer la réinsertion professionnelle des athlètes. L'INSEP dispose de nombreuses installations sportives et de terrains extérieurs, mis à la disposition des sportifs afin de préparer leurs compétitions, dans des conditions optimales.

Au-delà de l'entraînement sportif, l'INSEP assure également à ses élèves de ressortir de son établissement avec un diplôme national. Pour cela, il propose 32 formations (scolaires, universitaires et professionnelles), allant de la classe de quatrième aux diplômes de troisième cycle (diplômes sportif type STAPS ou professeur de sport, entraîneur sportifs), en passant par des baccalauréats généraux (S, ES, L, STMG, Bac pro commerce, etc.).

Dès l'arrivée du sportif, l'INSEP se préoccupe de sa transition professionnelle. Le service DOFER (Département de l'Orientation, de la Formation et de l'accès à l'Emploi et de la Reconversion) est présent pour aider le sportif à définir son projet de formation et/ou professionnel. Une planification avec l'entraîneur est mise en place pour avoir un rythme d'entraînement personnalisé en fonction des compétitions sportives.

Dans cette optique, l'INSEP a décidé d'adapter l'agenda scolaire à l'agenda sportif des jeunes. Cela signifie que l'élève sportif ne suit pas nécessairement le même calendrier que les autres élèves (vacances scolaires, week-ends). Pour éviter une désocialisation, les jeunes sportifs ont cours tous les vendredis matin dans un établissement extérieur : ils se mêlent ainsi aux autres jeunes.

Quant au « Grand INSEP », c'est un réseau d'acteurs dont l'ambition est de fédérer, coordonner et favoriser la progression de centres d'entraînement, en vue d'accompagner les sportifs dans les meilleures conditions afin de « permettre à la France d'accéder au top 5 des nations Olympiques et au top 10 des nations Paralympiques de manière pérenne » (10).

Ce « Grand INSEP » repose sur les Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (ou CREPS) qui sont des établissements publics nationaux français, à caractère administratif. Placés sous la tutelle du ministère des Sports, ils participent à la formation d'animateurs et d'agents publics, ainsi qu'à l'entraînement et à l'accompagnement de sportifs de haut niveau.



(10) <http://www.grand-insep.fr/>

2) Les fédérations sportives

Selon l'INSEE, « une fédération sportive est une union d'associations sportives (régie par la loi de 1901), dont l'objet est de rassembler les groupements sportifs qui y sont affiliés ainsi que les licenciés, dans le but d'organiser la pratique sportive à travers notamment les compétitions. Les fédérations peuvent être agréées par le ministère : la loi leur reconnaît alors une mission de service public. Parmi elles, certaines reçoivent une délégation pour organiser la pratique d'une discipline sportive. Elles passent avec l'État un contrat permanent autorisant l'organisation de compétitions. ».

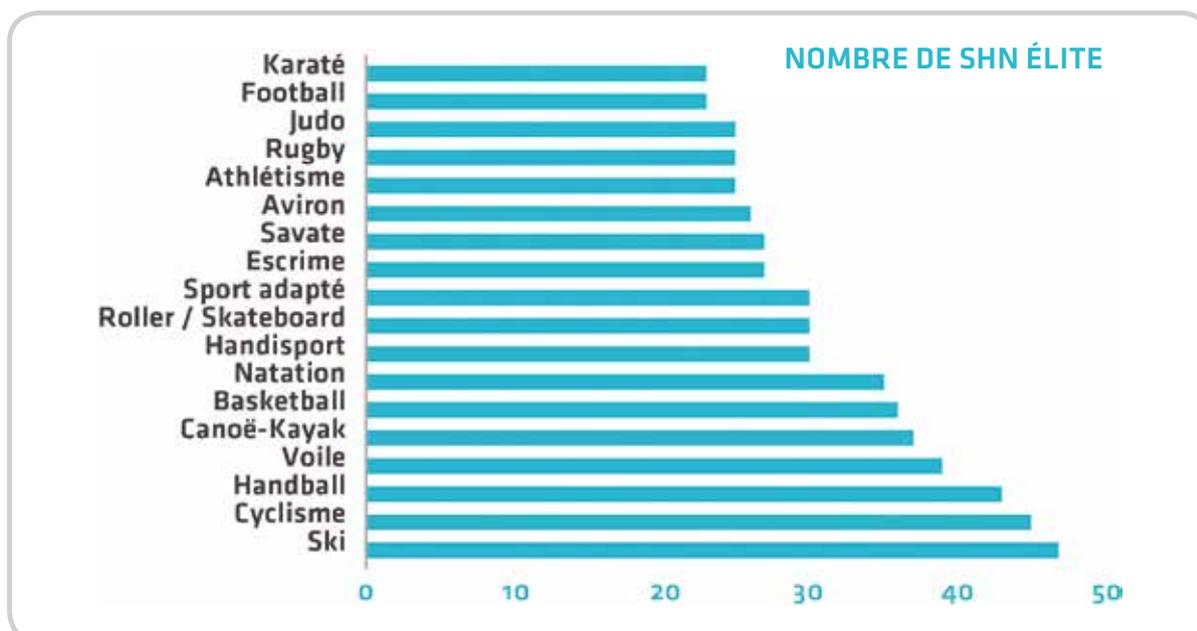
Les fédérations peuvent être unisport ou multisports (comme l'UNSS par exemple). Les fédérations unisport sont qualifiées « d'olympiques » si leur discipline figure au programme des jeux olympiques (gymnastique par exemple). Sinon, elles sont considérées comme non olympiques (cas de la danse). Sur les 117 fédérations (92 unisport et 25 multisports), 59 ont des sportifs inscrits comme SHN sur liste ministérielle.



Depuis la loi de 2015, chacune de ces fédérations doit désigner un référent du suivi socio-professionnel, mais la réalité de la fonction de référent est très différente en fonction des fédérations et de leurs moyens financiers.

a) Les fédérations non professionnelles

Les fédérations sportives non-professionnelles fonctionnent majoritairement avec des bénévoles, que cela soit en termes de gouvernance ou de gestion quotidienne. Ce manque de professionnalisme a des conséquences pour l'accompagnement des sportifs. Le référent socio-professionnel est désigné par les fédérations pour répondre à la loi mais la réalité du référent peut-être un bénévole non formé qui n'a pas les connaissances ou compétences pour accompagner le sportif d'élite à réfléchir à sa trajectoire non sportive pour répondre aux particularités des parcours individuels.



En ce sens, l'accompagnement et la réponse aux demandes reste très académiques, ce qui ne correspond pas toujours au profil des sportifs.

" J'ai dû prendre les informations par moi-même. Je pense que la fédération devrait informer davantage, notamment pour les personnes qui ne savent pas trop où aller, cela est davantage nécessaire. Elle doit nous donner la chance de nous exprimer. " (11)

“

D'autant que malgré la loi et la prise de conscience de l'intérêt du double-projet, l'objectif premier des fédérations reste la performance sportive. Ainsi, les fédérations olympiques ou paralympiques fonctionnent en fonction de la « distance à la médaille », ce qui a pour conséquence un accompagnement différencié en fonction du potentiel du sportif :

" La fédération n'aide que les meilleurs chez les jeunes (Top 3 alors que j'étais top 10). " (12)

C'est pourquoi, le sportif doit être acteur de sa trajectoire non professionnel, comme le dit la sociologue Sophie Bodin :

" Si le sportif n'anticipe pas, cela devient difficile pour lui de se reconverter. Quand on est sportif, on est acteur et moteur. C'est à ce moment qu'il faut solliciter l'État. Si on arrête notre carrière, on ne peut plus le faire car on vous oublie. " (13)

Cependant, certains acteurs, comme des collectivités territoriales, considèrent que dans les fédérations non professionnels, l'ouverture au double-projet est plus facile à aborder que dans les fédérations de professionnels :

" On constate qu'avec les SHN amateurs, il est plus facile de discuter: les dirigeants sont plus ouverts sur ces sujets. " (14)



(11) Entretien (11) avec un sportif dont le profil est : 25 ans, athlétisme (saut en hauteur) SHN

(12) Entretien (26) avec une sportive dont le profil est : 20 ans, tennis, « Espoir » / « Partenaire d'entraînement ».

(13) Entretien avec Sophie Bodin, maître de Conférences en sociologie à l'Université de Rennes 2 (2018).

(14) Yvon Léziart conseiller municipal à la ville de Rennes délégué aux Sports.



b) Les fédérations professionnelles

Les six fédérations qui ont une Ligue Professionnelle (15) ont davantage de moyens que les fédérations de sports olympiques.

Prenons l'exemple de la fédération de football qui met en place des dispositifs pour aider les sportifs à préparer leur « double projet » par l'intermédiaire de la « Fondation du Football » (branche de la FFF). La « Fondation » est présente pour permettre l'ouverture d'esprit des garçons et filles des centres de formation et des Pôles « Espoir » (environ 3000 jeunes sur 3100 possibles).



L'enjeu est en effet important car la fédération de football recense seulement 8% de jeunes qui sortent des Centre de Formation avec un contrat. C'est donc 92% des jeunes footballeurs présents dans les centres de formation qu'il faut accompagner vers une carrière non sportive ! La « Fondation du Football » propose 27 ateliers sur différents thèmes sociétaux et éducatifs que les clubs peuvent proposer à leurs sportifs.

La Fondation considère qu'une formation de haut niveau doit être totale et permettre cette ouverture. C'est pourquoi, elle incite les clubs à se rapprocher des entreprises partenaires pour témoigner et informer les sportifs sur les métiers. De plus, la FFF permet aussi, par un accord, d'orienter les jeunes qui ne passent pas professionnels vers les Universités américaines pour une formation intéressante en parallèle de leur pratique.

La DTN (Direction Technique Nationale) de la FFF vérifie également l'engagement des centres de formations dans le « double projet ». Toutefois, le pôle féminin n'est pas aussi développé et ne peut pas accompagner toutes ses jeunes sportives. De plus, la professionnalisation du sport féminin semble rendre la tâche difficile pour ces référents de suivi socio-professionnel. En effet, selon Sandrine Roux (FFF), les filles ne souhaitent vivre que du foot et perdent la réalité des choses.

Toutefois, en dehors de la FFF, qui est structurée depuis longtemps, peu de fédérations professionnelles ont les moyens financiers de proposer autant d'accompagnement et de contrôle. À ce titre, on observe que la fédération de volley-ball est davantage dans une phase de projet que d'actions, projet qu'elle tente de faire financer avec la création d'un fond de dotation . (16)



(15) Les six fédérations professionnelles sont : le football, le rugby, le volley-ball, le handball, le basket-ball et le cyclisme.

(16) « Nous sommes donc en train de valider un fond de dotation fédéral dédié à l'orientation, la formation, la carrière et à la reconversion. Ce fond de dotation est une entité juridique qui permet à des partenaires individuels ou privés, dans un objectif d'intérêt général, d'avoir des avantages fiscaux et d'être partenaire de la fédération. Mais on n'entre que tout juste dans la partie opérationnelle. » Nicolas Blin, référent de suivi socio-professionnel au sein de la Fédération française de volley-ball.

" La difficulté aujourd'hui avec les clubs professionnels est qu'il y a un discours de façade mais que rien n'est véritablement mis en place. D'un autre côté, il existe tellement d'acteurs (Éducation Nationale, DRJSCS, Fédération, Collectivités, Municipalités...) que l'on ne sait pas qui fait quoi. De plus, chacun ne connaît pas véritablement ses missions. " (17)

Ainsi, les joueurs sont nombreux à témoigner de la faiblesse de leur accompagnement. Pour autant, certains d'entre eux observent une évolution positive depuis quelques années, notamment 2015 :

" A mon époque [les années 2010], j'aurais aimé être plus aidé par le club sur mon pro-jet. Aujourd'hui, il y a des choses mises en place par les centres de formation et la fédération. J'ai mon fils, 20 ans, qui est au centre de formation de hand de Créteil. Et je vois qu'il y a des choses mises en place, même à l'INSEP (dont il dépend aussi). Il y a des solutions qu'il n'y avait pas forcément avant. Elle propose aussi des aides sur la reconversion. " (18)

À côté des fédérations, les syndicats de joueurs professionnels s'organisent également pour accompagner les joueurs à préparer la fin de carrière sportive. De même que pour les fédérations, les syndicats n'ont pas tous la même maturité de développement. Ainsi, le syndicat des joueurs de volleyball n'est aujourd'hui que peu opérationnel et n'a que très peu d'impact. Le syndicat de joueur de rugby, Provale, commence à s'investir sur cette question, à proposer des conseils aux jeunes joueurs. L'UNFP (Syndicat des joueurs de football), quant à lui, a bien plus de moyens et fonctionne depuis 25 ans. Un service ESR (Europ Sport Reconversion) y a pour rôle de favoriser la transition professionnelle de ses joueurs. Pour cela, le syndicat se rend dans l'ensemble des centres de formation pour sensibiliser les jeunes sur l'importance d'anticiper l'après carrière.

Néanmoins, solliciter le syndicat reste une démarche volontaire du Club, puis du joueur. Or, la sociologue Sophie Bodin (19) alerte sur une difficulté majeure liée à la démarche volontaire du joueur. En effet, son enquête auprès du syndicat de basket fait ressortir que lorsque celui-ci propose une réunion dans les clubs, les basketteurs interpellent discrètement l'intervenant à l'issue de la réunion pour ne pas montrer leur intérêt et manifester leur questionnement sur leur avenir à leur... club. En effet, comme le dit un joueur professionnel de cyclisme :

" Si on parle de reconversion, on est déjà en fin de carrière dans la tête. " (20)

Aussi, la gestion de l'après carrière du sportif devrait-elle pouvoir se penser sans passer par le club afin de laisser le joueur libre par rapport à l'organisme qui l'encadre et « croit en lui ». Toutefois, cette observation est paradoxale. Un directeur de centre de formation (RC Vannes) explique en effet qu'il ressent un progrès sur le plan sportif quand des joueurs acceptent d'être suivi par un préparateur mental qui les fait cheminer dans leur projet de vie personnel et professionnel.

De fait, ce paradoxe semble être une réalité institutionnelle : les clubs ont du mal à comprendre que la possibilité de vivre une double trajectoire pourrait améliorer les performances sportives, alors même que les joueurs, quant à eux, en comprennent toute la pertinence (21). De même pour la fin de carrière sportive qui peut être vécue de façon stressante par un sportif :

" Il faudrait un suivi bien avant. Si j'avais pu le faire quelques mois plus tôt, ça aurait pu me libérer psychologiquement et peut-être me permettre de continuer 2 à 3 ans à haut niveau. " (22)

Si le contexte institutionnel sportif est essentiel pour appréhender la fin de la carrière sportive d'un joueur, il n'en demeure pas moins que c'est bien le contexte personnel non sportif des joueurs qui donne à comprendre les trajectoires et les potentialités et/ou activités d'anticipation de la fin de la carrière sportive.



(17) Yvon Léziart conseiller municipal à la ville de Rennes délégué aux Sports.

(18) Entretien (29) avec un sportif dont le profil est : 46 ans, handball, SHN et professionnel, « reconverti » à 38 ans.

(19) Maître de Conférences en sociologie à l'Université de Rennes 2. Ses recherches portent notamment sur la reconversion des sportifs.

(20) Entretien (6) avec un sportif dont le profil est : homme, 39 ans, cyclisme, SHN, reconverti à 27 ans.

(21) Voir dans ce pré-rapport partie II.

(22) Entretien (29) avec un sportif dont le profil est : 19 ans, cycliste, SHN / Professionnel.



wen
nb

S'ACCOMPLIR AUTREMENT

LE CONTEXTE PERSONNEL



LE CONTEXTE PERSONNEL	21
A. La trajectoire sportive	22
1) Les non-professionnels	23
a) La nécessité du double projet	
b) Le besoin de faire autre chose pour atteindre un équilibre de vie toujours fragile	
c) Des compétences très utiles au milieu professionnel fruit d'une double vie non reconnue	
2) Les professionnels	26
3) Le coach et les performances sportives	27
a) L'importance du coach et de l'entourage sportif pour penser la fin de carrière	
b) La «petite mort» des sportifs aux grandes performances	
B. La trajectoire non sportive	29
1) La famille essentielle	30
2) Les conditions physiques surdéterminantes	31



LE CONTEXTE PERSONNEL

Dans le contexte institutionnel, c'est-à-dire exogène à la personne du sportif, que l'on vient de décrire, chaque sportif développe sa trajectoire propre en fonction des opportunités, de son contexte social, économique et personnel, mais également de ses performances sportives et de son accompagnement. Deux trajectoires sont bien à distinguer : la trajectoire sportive et la trajectoire non sportive.

A. La trajectoire sportive

La très grande majorité des disciplines sportives ne peuvent pas rémunérer suffisamment leurs athlètes pour que ces derniers puissent vivre uniquement de leurs pratiques sportives. La trajectoire sportive revêt un cheminement différencié si le sportif est « amateur » ou s'il est « professionnel ».

1) Les non-professionnels

Les sportifs non professionnels interrogés lors de cette enquête vivent une très grande diversité de parcours. Cependant, la difficulté d'être rémunéré pour exercer leur sport les amène à imaginer dès le départ une vie professionnelle en parallèle de leur trajectoire sportive.

a) La nécessité du double projet

Le terme de « reconversion » pour un sportif d'élite non professionnel n'est pas le plus adapté à sa situation car, en dehors de certains joueurs qui vivent de contrats d'image liés à leurs performances sportives, la majorité des SHN non professionnels sont déjà en double-projet dès leurs études :

" J'étais bien consciente que l'athlétisme et le saut en hauteur en particulier ne faisaient pas vivre. " (23)

L'enjeu relève clairement d'un équilibre de vie : il faut tenir sur deux piliers, deux jambes, le sportif et le non sportif. Si cet équilibre est souhaitable, il demeure difficile à réaliser et délicat à maintenir.

“

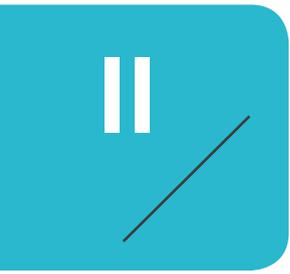
À cet égard :

" L'objectif n°1 était d'avoir un diplôme le plus rapidement possible pour être armé plus tard professionnellement tout en développant ma carrière sportive. Dès que j'ai eu des résultats sportifs internationaux, je suis passé en un peu plus professionnel sur la partie sportive. Puis, en 2012, j'ai ressenti le besoin d'avoir un équilibre dans ma vie sociale et économique et donc j'ai commencé à travailler en parallèle. L'insertion professionnelle était une réflexion menée au fur et à mesure en fonction de mes envies. Aujourd'hui, j'ai une organisation sur le sport et la partie professionnelle est entre parenthèses. Mon horizon professionnel est assez lointain. Je suis sur une projection sportive jusqu'en 2024, voir 2028. Je me suis rendu compte qu'il est difficile de courir deux lièvres à la fois. Il est difficile d'être performant à la fois sur le plan sportif et professionnel. " (24)



(23) Entretien (11) avec un sportif dont le profil est : femme, 25 ans, athlétisme (saut en hauteur), SHN.

(24) Entretien (43) avec un sportif dont le profil est : 35 ans, tennis de table-handisport, SHN.



En ce sens, Coralie Balmy, recordwoman en 200 m nage libre et médaillée olympique témoigne. Elle a fait 10 ans d'études à l'université de Toulouse qui accueille des SHN depuis longtemps et nous fait observer :

" Je tiens à leur dire que même si le double cursus semble compliqué, avec des horaires assez ingrats, il est toujours possible d'adapter l'enseignement. Ici, au Mirail, j'ai eu la chance de tomber sur des professeurs compréhensifs qui ont pu adapter mon parcours. Heureusement parce que c'était ce qui faisait mon équilibre. "

a) Le besoin de faire autre chose pour atteindre un équilibre de vie toujours fragile

De plus, pour des raisons d'écologie personnelle, ils expriment le besoin de faire autre chose et de ne pas se focaliser uniquement sur le sport.

Quand ils sont épanouis dans d'autres secteurs et domaines (vie affective, travail, « job », études), ils sont paradoxalement plus performants dans la mesure où ils sont soulagés, libérés : il n'y a pas que le sport dans leur vie qui pourrait s'abattre telle une épée de Damoclès s'ils arrêtaient le sport subitement du fait d'une blessure.



Dans cette optique, le coach en prenant en compte les autres dimensions de l'athlète, les aide à penser à autre chose dans la vie que de faire des performances :

" J'ai eu une perte de motivation. Je me suis rendu compte que j'avais besoin d'une sollicitation intellectuelle et de ne pas faire que de l'athlétisme. Mais cela a toujours été en parallèle. " (25)

" Ça m'a été bénéfique de faire 2 choses en même temps, c'était intéressant même si c'était fatigant. Cela permet de s'ouvrir. " (26)

Plus encore, « ne pas mettre les œufs dans le même panier » les sécurise et de facto améliore leurs performances. Une joueuse de tennis témoigne à ce titre :

" J'ai alors aimé étudier et en plus, avec les aménagements des cours, j'ai pu jouer à un bon niveau tout en me préparant à l'avenir. Ça me convenait tout à fait. " (27)



(25) Entretien (11) avec une sportive dont le profil est : femme, 25 ans, athlétisme (saut en hauteur,) SHN.

(26) Entretien (42) avec une sportive dont le profil est : 26 ans, handball-beach handball, Professionnel.

(27) Entretien (26) avec une sportive dont le profil est : 30 ans, tennis, « Espoir » / « Partenaire d'entraînement ».

c) Des compétences très utiles au milieu professionnel fruit d'une double vie non reconnue

Les sportifs de par leur double-vie développent des compétences, des soft-skills qui peuvent être très utiles et bénéfiques pour un employeur pendant leur carrière mais également après. Ils doivent continuellement composer et s'organiser.

D'une part, ils font preuve d'une grande maturité et d'un sens aigu des responsabilités. Ils savent gérer l'échec, le surmonter et en tirer les leçons pour s'adapter. Ils savent se donner des objectifs, rester concentré et s'investir avec passion en se donnant les moyens de réaliser leurs objectifs. De ce point de vue, le sportif menant une double vie déploie une rationalité et une maîtrise de sa destinée (28) au sens du sociologue allemand Max Weber : le sportif à double vie articule sans cesse la séquence : objectifs-moyens-résultats-réussite-échec-nouveaux objectifs-nouveaux moyens-nouveaux résultats.

“

" Je pense au niveau de l'autonomie à se gérer, gérer notre corps. En termes de mental, on développe des capacités. Le dépassement de soi est aussi important, se mettre des objectifs, des challenges. C'est important pour son métier. " (29)

D'autre part, pour tous les sports, ils apprennent à travailler avec d'autres, pour les sports collectifs en particulier, ils apprennent à travailler en équipe et développe des compétences managériales au sens du management coopératif que le sociologue Luc Boltanski a défini comme étant de la « coopétition » , à savoir une démarche associant l'émulation, la recherche d'excellence mais avec la nécessité de trouver des partenaires... de jeu si l'on peut dire. Cette « coopétition » les construit d'autant plus qu'elle se déploie dans un contexte contraignant, c'est-à-dire stressant :

" Le sport m'a construit. " (30)

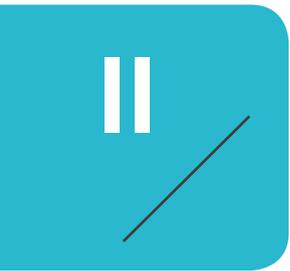


(28) Max Weber, Économie et société, tome 1 : Les Catégories de la sociologie, Paris, Poche, [1922] 2003.

(29) Entretien (42) avec une sportive dont le profil est : 26 ans, handball-beach handball, Professionnel.

(30) Luc Boltanski, Ève Chiapello, Le nouvel esprit du capitalisme, Paris, Gallimard, 1999, p. 197.





Un univers où l'exigence est permanente :

" Je dirai la résistance à travailler dans un environnement stressant et fixer des objectifs en respectant les deadlines tout en étant capable de gérer le stress. " (32)

En revanche, les non professionnels peuvent parfois vivre difficilement l'absence de reconnaissance de leur double trajectoire. Ils sont les seuls à connaître les deux réalités de leur vie et cela peut les mettre en difficulté en générant des troubles relationnelles et des replis dans leur sphère privé, c'est un peu une trajectoire schizophrénique au sens originel de Bleuler, autrement dit où la « dissociation », la séparation, le cloisonnement l'emporte sur la cohérence, la cohésion, l'alignement. (33)

Du reste, quand la carrière sportive s'arrête, ils rebondissent plus facilement dans la mesure où ils ont majoritairement mis en œuvre une double trajectoire et ont développé d'autres ressources sur lesquelles s'appuyer. Pour certains, l'arrêt de la carrière sportive les soulage car la trajectoire schizophrénique est difficile à vivre dans la durée.

2) Les professionnels

Les professionnels ont une trajectoire beaucoup moins schizophrénique, non dédoublée comme les non professionnels car... ils n'ont pas de double-vie.

Cela étant, la transition à la fin de la carrière sportive est d'autant plus délicate à négocier dans la mesure où il s'agit d'une rupture de vie, d'un virage à opérer rapidement. Ce changement de vie à réaliser, s'il n'est pas anticipé, peut être violent puisque l'enjeu est de se construire une nouvelle identité, de donner un nouveau sens à sa vie. (34)

C'est pourquoi, pour certains, la reprise d'études est vécue comme un palier de décompression, un sas de transition quitte parfois à reporter les questions ou questionnement qui « fâchent ».

De fait, on observe dans notre enquête qu'après l'arrêt de leur carrière sportive, les professionnels se lancent dans seulement deux types de carrière :

- soit entrepreneurs à leur compte,
- soit entraîneur.



(32) Entretien (19) avec une sportive dont le profil est : 40 ans, tennis handisport, SHN.

(33) Eugen Bleuler (1857-1939) est un psychiatre suisse. Il crée le terme de schizophrénie pour désigner un groupe de maladies caractérisées par la Spaltung ou « dissociation ». Dissociation, troubles affectifs, cloisonnement, repli sur soi sont des symp-tômes entre autres de ces maladies : Jean Laplanche, Jean-Bertrand Pontalis, Vocabulaire de la psychanalyse, Paris, PUF, [1967] 1998, p. 433.

(34) Le sociologue Manuel Castells définit l'identité comme : « processus de construction de sens à partir d'un attribut culturel, ou d'un ensemble cohérent d'attributs culturels » : Manuel Castells, L'ère de l'information. Le pouvoir de l'identité, volume II, Paris, Fayard, p. 17.

Comment interpréter cette observation ? De fait, ces sportifs professionnels, leur carrière sportive achevée, sont confrontés à une double difficulté dans leur recherche d'emploi. La première est qu'ils quittent le marché sportif de la compétition et se tournent vers un marché du travail qui leur est inconnu ; le second est qu'ils perdent un « métier » qui leur offrait de la reconnaissance sociale et un niveau de vie. Ainsi, ces chercheurs d'emploi méconnaissent le monde de l'entreprise pour la plupart.

Toutefois, ayant acquis un sens de l'initiative et un goût de la prise de risque et de la compétition, ils veulent demeurer « leur » « propre patron » tout en conservant un certain niveau de vie : ils s'investissent alors volontiers dans l'entrepreneuriat.

3) Le coach et les performances sportives

a) L'importance du coach et de l'entourage sportif pour penser la fin de carrière

Le coach est essentiel pour préparer le sportif à l'après carrière. Les jeunes n'osent pas toujours montrer qu'ils sont en train de réfléchir à leur reconversion car une forme de peur se développe dans leur esprit et ce n'est pas bien vu de penser à l'après quand on doit fournir dans l'instant présent un maximum d'effort. Il faut garder en quelque sorte « le nez sur le guidon ».



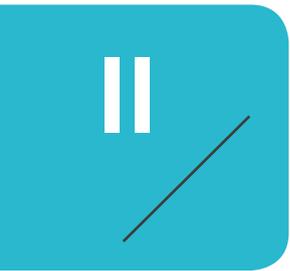
" Si on parle de reconversion, on est déjà en fin de carrière dans la tête. "

(35)



(35) Entretien (6) avec un sportif dont le profil est : 40 ans, cyclisme, SHN.





D'où l'importance d'un coach, véritable étai pour assumer la double trajectoire :

" Les échanges avec mon coach m'ont permis de construire mon projet. On est un binôme. Je performe grâce à lui. Il n'est pas là que sur le plan sportif, il prend la globalité. J'avais pas mal d'opportunités pour le stage par exemple, il a beaucoup échangé avec moi pour choisir. Il savait que j'avais besoin de m'épanouir professionnellement pour être bien sportivement. On est sur le projet de vie. " (36)

Au fond, l'athlète considéré puis pris en charge dans sa globalité est plus performant sportivement et professionnellement car plus sécurisé, équilibré, aligné.

b) La « petite mort » des sportifs aux grandes performances

Quand les joueurs ont eu de grandes performances et ont été adulés, « vus à la télé », qu'ils soient professionnels ou non professionnels, la fin de la carrière est difficile.

Une « petite mort », un « deuil » est à réaliser. Le jugement des autres ne sera plus jamais le même, la gloire relève du passé, reste l'admiration :

" A part l'admiration, on ne te juge plus sur les mêmes choses une fois que tu t'es reconverti. " (37)



(36) Entretien (11) avec une sportive dont le profil est : 25 ans, athlétisme-saut en hauteur, SHN.

(37) Entretien (19) avec une sportive dont le profil est : 40 ans, tennis handisport, SHN.



C'est encore plus difficile, pour ne pas dire pénible pour les professionnels qui arrêtent leur carrière car ils n'ont que cette trajectoire et n'ont pas développé auparavant une carrière professionnelle non sportive.

" On nous inculque qu'on est au-dessus de tout le monde car on est supérieur physiquement même si ce n'est pas forcément le cas. Pour moi, demeure une difficulté majeure : la blessure par exemple. Heureusement, j'avais un soutien familial. Mais il est nécessaire d'avoir un soutien en développant un plan B et ne pas se retrouver sans rien en cas de problème. " (38)



Difficile de rentrer dans le rang... :

" Le retour à une forme d'anonymat (même si c'était à un petit niveau de notoriété) est particulier. On rentre dans le rang mais ce n'est pas toujours facile à gérer. Mais personnellement, je n'ai jamais couru après la gloire, j'étais plutôt dans l'humilité et la timidité. Je n'aime pas trop être mise en avant. Les gens qui se montrent plus peuvent avoir plus de mal en retombant dans l'anonymat car ils sont beaucoup plus visibles. N'être plus personne n'est pas possible pour certains. Devenir un individu lambda n'est pas possible pour tous. " (39)

L'enjeu est de trouver les ressources pour rebondir suite à cette « perte d'identité » (40) ; « C'est marche ou crève » si de nouvelles ressources ne sont pas mobilisées et font sens pour le sportif.

B. La trajectoire non sportive

La trajectoire non sportive est au moins déterminante à deux égards.

D'une part, lors de cette enquête et au fil des entretiens se dégage la nécessité d'obtenir à un moment donné le soutien, l'appui moral et/ou financier mais avant tout affectif de « sa » famille. Si ce n'est pas le cas, assumer la double-vie s'avère très coûteux en énergie, en stress et aboutit à fragiliser le sportif avec des conséquences sur ses performances.

D'autre part, la santé et l'équilibre psychologique du sportif est fondamental. Une blessure peut briser une carrière ; un déséquilibre psychologique, une dépression arrêter une carrière.



(38) Entretien (8) avec une sportive dont le profil est : 26 ans, automobile – monoplace et endurance, « Espoir ».

(39) Entretien (19) avec une sportive dont le profil est : 40 ans, tennis handisport, SHN

(40) Entretien (5) avec un sportif dont le profil est : 35 ans, athlétisme- 400/800 mètres, SHN.

1) La famille essentielle

Les choix des sportifs de haut niveau sont influencés et intimement liés à leur vie familiale et vie sentimentale comme tous leurs contemporains ainsi que le démontre le politologue américain Albert O Hirschman. ⁽⁴¹⁾

Cependant, contrairement à d'autres familles dans lesquels les enfants ne sont pas des sportifs de haut niveau, le sportif de haut niveau ne peut faire sans le soutien de la famille puisque la double trajectoire est par définition sur le plan physique, affectif, psychologique et en termes d'organisation matérielle beaucoup plus difficile à assumer. C'est pourquoi la famille est importante dans tous les entretiens, essentielle dans quasiment tous les cas. L'encouragement des parents, le fait d'inciter à faire autre chose à côté devient fondamental pour la carrière sportive mais également pour l'après carrière. ⁽⁴²⁾

" Mes parents étaient un peu dépassés, c'était un soutien affectif : c'est une base essentielle et très structurante. Ils avaient peur. J'étais assez seule mais j'ai été soutenue par ma tante et ma grand-mère. " ⁽⁴³⁾

Un handballeur confirme cela :

" S'il n'y a pas de famille autour, c'est tout de suite plus compliqué. Mon retour en France était obligatoire car il y avait l'échéance de 5 ans pour ne pas perdre le statut de fonctionnaire, sinon je serai resté en Allemagne quelques temps. Mais avec ma femme et deux enfants, il fallait faire un choix . " ⁽⁴⁴⁾

Une joueuse de tennis précise à ce sujet :

" Un élément qui a déclenché ma réflexion de reconversion est le fait que je me suis mariée en 2010 et que je souhaitais avoir des enfants. C'était aussi un choix de vie. " ⁽⁴⁵⁾

Un élu qui observe les performances sportives depuis plusieurs années souligne :

" Je pense également que la reconversion est dépendante du cadre familial ainsi que de la discipline sportive . " ⁽⁴⁶⁾



⁽⁴¹⁾ Albert O. Hirschman, Bonheur privé, action publique, Paris, Fayard, 1983.

⁽⁴²⁾ Cependant, la limite de cette enquête est l'absence de questions sur le milieu social et culturel des personnes interrogées qui permettrait entre autres de différencier les trajectoires biographiques et de les apprécier en fonction du milieu familial, de la socialisation, de l'éducation reçue et des motivations des acteurs.

⁽⁴³⁾ Entretien (24) avec une sportive dont le profil est : 45 ans, karaté, SHN.

⁽⁴⁴⁾ Entretien (29) avec un sportif dont le profil est : 46 ans, handball, Professionnel / SHN.

⁽⁴⁵⁾ Entretien (19) avec une sportive dont le profil est : 40 ans, tennis handisport, SHN.

⁽⁴⁶⁾ Entretien avec le conseiller municipal à la ville de Rennes délégué aux Sports Yvon Léziart.

2) Les conditions physiques surdéterminantes

Les problématiques de santé peuvent devenir rapidement compliquées car le fait de faire du sport à ce niveau exige du joueur une attention permanente et continue à sa santé : il en va après tout de l'avenir de sa « vie sportive ».

En premier lieu, pour certains non professionnels, cela peut être difficile car ils n'ont pas toujours les moyens financiers d'avoir un suivi de qualité et une expertise leur permettant de prévenir/diagnostiquer/soigner leurs difficultés sanitaires.

En deuxième lieu, un fait majeur ressort de l'enquête : les blessures expliquent pour beaucoup de joueurs le début de la prise de conscience qu'il y aura une « fin », un « avant » et un « après ». Nombreux sont ceux qui pensent alors aux études qu'il conviendrait d'entamer « sérieusement » ou de reprendre :

Une sportive dit en ce sens :

" J'ai été blessée, j'ai alors pensé aux études. " (47)

Une pilote ajoute :

" Quand je me suis blessé, j'ai réfléchi à ça et par forcément avant. J'avais fait un BTS commercial au départ puis après ma blessure, j'ai commencé des études de business stratégie. " (48)

Les études reviennent donc primordiales après... la blessure :

" Suite à une grosse blessure (rupture ligament poignet – 8/10 mois), j'ai décidé de me lancer dans les études. " (49)

En troisième lieu, leurs conditions physiques sont un point crucial de leur contrat et peut les fragiliser lors du vieillissement. Le « pépin » physique peut devenir tabou :

Un cyclisme fait observer :

" Sur le plan médical, il y a également un problème. Il ne faut presque pas signaler que l'on est blessé sinon on risque de perdre notre contrat si cela est à répétition et que le club considère que l'on est trop fragile ou que l'on ne pourra plus être assez performant. Il faudrait aussi un meilleur accompagnement à ce niveau. " (50)

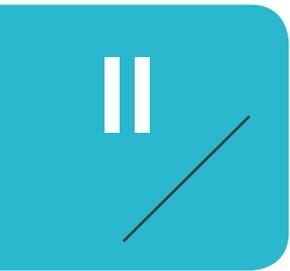


(47) Entretien (42) avec une sportive dont le profil est : 26 ans, handball-beach handball, Professionnel.

(48) Entretien (8) avec une sportive dont le profil est : 26 ans, automobile – monoplace et endurance, « Espoir ».

(49) Entretien (26) avec une sportive dont le profil est : 30 ans, tennis, « Espoir » / « Partenaire d'entraînement ».

(50) Entretien (6) avec un sportif dont le profil est : 40 ans, cyclisme, SHN.



En tous les cas, plus les années passent, plus « la date de péremption » arrive. La prise de conscience de ce vieillissement irréversible est renforcée par le corps prenant de l'âge, ses blessures, petites ou grandes et l'entrée sur le marché sportif de la compétition de jeunes générations qui poussent vers la sortie les plus âgés. La compétition devient alors rude avec les plus jeunes.

Toutes les sportives et tous les sportifs connaissent l'épreuve si bien décrite par l'auteur romancier britannique Philip Kerr dans *La pâle figure* (1990) : « Les enfants sont le miroir de votre vieillesse. Ils constituent le plus rapide moyen de vieillir que je connaisse. Le miroir de votre déclin ».

Un ancien footballeur témoigne en ce sens :

" Vers 30-31 ans, on commence à avoir les réflexions de la part des dirigeants du type « c'est un peu dur pour toi en ce moment... », on commence à être mis de côté avec les jeunes qui nous poussent vers la sortie. C'est logique. On prend alors le temps d'écouter. " (51)

Dès lors, si la reconversion n'a pas été anticipée, l'âge peut aussi devenir un atout pour préparer l'avenir : il est en effet un accélérateur de conscience. Professionnels ou pas, l'âge accompagné de son irréversible vieillissement peut être un facteur déclencheur pour réfléchir à l'après.



(51) Entretien (6) avec un sportif dont le profil est : 60 ans, footballeur, SHN.







L'OFFRE DIVERSIFIÉE DES ACTEURS PRIVÉS



L'OFFRE DIVERSIFIÉE DES ACTEURS PRIVÉS	35
A. «Avant et pendant la carrière sportive»	36
B. Et l'après carrière sportive ?	37



L'OFFRE DIVERSIFIÉE DES ACTEURS PRIVÉS

A. « Avant et pendant la carrière sportive »

Une diversité d'acteurs privés joue un rôle dans la trajectoire du sportif. Ainsi, existe-il les clubs professionnels, des associations, des fondations, des entreprises, des agents, des startups, des fondations mais aussi des écoles, des incubateurs, des think tank et des OPCA.

L'enjeu est pour ces acteurs du secteur privé d'articuler leurs bénéfices, leurs résultats, leur réputation tout en restant au service du projet sportif et personnel. Mais cet accompagnement connaît une limite pour certains acteurs : le projet personnel non sportif ne doit pas contrarier les performances, sources de bénéfices présents et futurs.

Cette constellation d'intervenants privés se centre sur trois objectifs avant la carrière :

- 1) Déceler la « pépite » ou au moins l'excellence sportive chez un jeune.
- 2) Le séduire pour l'accompagner.
- 3) Lui offrir les conditions pour réaliser au plus vite des performances.

Cependant, la difficulté majeure tient au fait que ces acteurs privés faisant du business c'est le propre de tout marché, tel n'est pas le problème tentent de « tirer à eux la couverture » et de fait, la communication et la coordination, propices à la convergence des actes, font singulièrement défaut sur ce marché. Dès lors, une communauté ou fédération d'acteurs n'existe pas pour accompagner le sportif à préparer, puis assumer sa carrière de manière continue et cohérente, source de performances et donc de bénéfices pour les acteurs privés.

Cette même constellation d'intervenants se centre sur trois objectifs pendant la carrière :

- 1) **Fidéliser la « pépite », le sportif de haut niveau et/ou professionnel.**
- 2) **Toujours « plus vite, plus loin, plus fort ». (52)**
- 3) **Prolonger autant que faire se peut la performance dans la durée.**

Ainsi, le « Pacte de performance » est un dispositif, soutenu par le ministère des sports, visant à garantir aux athlètes membres des équipes de France olympiques et paralympiques, un niveau de ressources décent pour envisager leur double projet, sportif et professionnel en « toute sérénité ».

B. Et l'après carrière sportive ?

Enfin, cette constellation d'intervenants se transforme après la carrière.

En effet, certains acteurs privés n'ont plus lieu de s'occuper des sportifs en transition : leurs performances n'apportent plus par définition de bénéfices. Les sportifs ne « brillent plus ». Tel est le cas des agents ainsi que de certains clubs professionnels qui ne s'intéressent plus à leurs anciennes sources de revenus et de prestige.

Cela étant, de nouveaux acteurs aident à la transition professionnelle.

En premier lieu, les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, bientôt Opérateurs de Compétences) sont des structures avec des moyens qui ont pour objet de financer des formations dans le cadre d'une transition ou d'une « reconversion » professionnelle. Les sportifs professionnels y ont accès grâce à leur contrat avec un club mais bien souvent ce droit est peu utilisé. Des dispositifs, de façon locale, sont également en expérimentation. Le dispositif « Muteco » est mis en place entre l'OPCA « Uniformation » et la DRJSCS d'Ile de France. Le programme « Pass'Sport 2.0 » par l'Opca « OPACALIA » permet l'accompagnement de 100 sportifs professionnels dans leur « reconversion » avec un plan de formation personnalisé. Cela consiste en un soutien pour avoir un contrat de professionnalisation avec une entreprise.



(52) Rappelons que cette devise olympique est la devise des Jeux olympiques modernes se compose des trois mots latins Citius, Altius, Fortius qui signifient « plus vite, plus haut, plus fort » est proposée par le Baron Pierre de Coubertin à la création du comité international olympique en 1894 à la Sorbonne.



Mais ce programme, selon l'enquête, n'a lieu que dans quatre régions (Haut de France, Nouvelle Aquitaine, Ile de France, Auvergne-Rhône-Alpes). Une convention a également été signée en 2017 entre « Opcalia Pays de la Loire » et l'ANDRH d'Anjou (Association Nationale / Maison des Ressources Humaines). Cette convention a la particularité de s'adresser aux SHN et visent trois axes :

- donner accès à l'information sur les dispositifs et les ressources mobilisables.
- mettre les sportifs en situation d'emploi et d'insertion dans l'entreprise.
- exploiter tout ce que les athlètes ont acquis lors de leur carrière : réseau, compétences... .

En second lieu, des associations, des fondations, des sociétés privées et des startups accompagnent après la carrière. Trois axes majeurs sont développés par ces structures.

Tout d'abord, ces organismes proposent un suivi du projet professionnel en y incluant de l'orientation, des formations, une aide à la recherche d'emploi ou une immersion en entreprise. Ainsi, « TPS conseil » s'intéresse aux SHN et met en place des bilans de compétences, propose l'élaboration du projet professionnel ou de formation avec un accompagnement opérationnel (transition sport/projet professionnel, mises en relation...). « MGS Reconversion » est l'une des structures les plus anciennes à s'être préoccupée du projet professionnel à la fin de la carrière sportive. Cette structure a suivi 520 dossiers depuis sa création. En outre, « Collectif Sports » développe un « Dispositif Club Citoyen Collectif Sports » dont l'objet est d'accompagner les clubs pour les faire acteurs de la reconversion de leurs sportifs.

Ensuite, des mises en relation avec des réseaux professionnels et institutionnels sont proposées par l'ensemble de ces acteurs privés. En effet, l'importance du réseau est reconnue pour favoriser une reconversion. L'association « Collectif Shapers » (Athletes-Avenue) possède un réseau développé d'entreprises, de collectivités et d'organismes publics et assure le lien avec les sportifs qu'elle suit. Depuis 2003, 3100 sportifs ont été accompagnés mais la démarche est perçue par certains acteurs comme « très commerciale ». Des startups se spécialisent également dans cette mise en relation. « Sportail Community » propose un « LinkedIn » sportif et met en relation les sportifs, les entreprises et les acteurs RH. « Sportéki » est un portail web, un réseau social dédié pour que les sportifs soient en lien avec les entreprises privées, les collectivités locales... Ce portail a pour objectif d'être le lien entre l'offre (emplois, stages, échanges sportifs, prêts de matériels...) et la demande (formation, reconversion, entraide, partenariat...).

Enfin, des structures reconnaissent et valorisent des compétences développées par le sportif lors de sa carrière, compétences qui peuvent être « transférables dans le monde de l'entreprise ». C'est le cas du « Dispositif Sport Compétences », lequel prépare les sportifs à leur insertion professionnelle en validant leurs compétences « transférables » en partenariat avec des entreprises. Après repérage et identification des compétences, celles-ci sont alors exposées devant un jury d'entreprises et donnent lieu à une attestation.

Au fond, l'après carrière du sportif de haut niveau et/ou professionnel est problématique pour au moins trois raisons principales :

- la première est que l'ancien sportif, sorti du système, n'est plus intéressant car il n'est plus bankable et ne peut plus accéder aux dispositifs liés à son statut antérieur.

- la deuxième raison est que si les dispositifs existent pour l'accompagner, ils demeurent locaux, éparses et relèvent de l'initiative de quelques acteurs isolés, ne pouvant répondre à l'ensemble des besoins.

- la dernière raison est que les dispositifs ou les programmes mis en œuvre, parfois difficilement par manque de ressources financières, souffrent d'une vision à moyen et long terme .

Il s'agirait de les coordonner pour ne plus disperser les énergies et leur permettre d'anticiper les évolutions du monde de l'entreprise pour mieux accompagner le sportif en transition professionnelle.





PERSPECTIVES ET OUVERTURES

IV

PERSPECTIVES ET OUVERTURES	41
A. Le sportif de haut niveau et / ou professionnel	42
1) L'extrême diversité des trajectoires	
2) Le galérien funambule	
B. De la «reconversion» à l'accomplissement	44
1) «Détruire ce qui a été fait» ?	
2) Comprendre et accompagner l'accomplissement	

IV

PERSPECTIVES ET OUVERTURES

A. Le sportif de haut niveau et/ou professionnel

1) L'extrême diversité des trajectoires

Si un mot devait résumer l'état des lieux de ce pré-rapport analysant l'enquête réalisée par Nicolas Lelièvre, ce mot serait diversité. Diversité des acteurs publics et des institutions, diversité des acteurs privés. Diversité des trajectoires et des dispositifs, diversité des performances sportives et des revenus selon le sport, le niveau de compétition et le poste comme en témoigne ce tableau.

	Sport	Niveau	Poste	Salaire
Exemple 1	Football	1 ^{er} Division féminine : D1	Milieu	400€
Exemple 2	Football	2 ^e Division : L2 (Club budget 2 nd e moitié de tableau de L2)	Milieu	1 400€
Exemple 3	Rugby	3 ^e Division : Fédérale 1	Demi de mêlée	1 500€
Exemple 4	Rugby	3 ^e Division : Fédérale 1	Pilier	3 500€
Exemple 5	Basketball	1 ^{er} Division : Jeep Elite (Club budget bas de tableau de Jeep Elite)	Milieu	1 400€
Exemple 6	Basketball	1 ^{er} Division : Jeep Elite (Club budget milieu de tableau de Jeep Elite)	Ailier	9 450€
K. Mbappé	Football	1 ^{er} Division : L1 (Plus gros budget de L1)	Attaquant	1 458 000€

Cette diversité vertigineuse de revenus s'explique, certes, par les performances, mais aussi par la notoriété personnelle sur le marché du sport le charisme du sportif joue en ce sens un rôle important, notoriété provisoire par définition ainsi que le nombre et le montant des contrats d'images qui en découlent.

De fait, la diversité des trajectoires personnelles, sportives et non sportives, financières et professionnelles est infinie pour le sportif de haut niveau et/ou le professionnel. Autrement dit, chaque sportif connaît une trajectoire qui lui est propre : elle peut aller du rêve au cauchemar l'arrêt brutal due à une blessure, en passant par des phases de questionnement mais aussi de pleine réalisation de soi.

2) Le galérien funambule

Au fond, le sportif de haut niveau et/ou professionnel est « un galérien » au sens sociologique tel que l'entrevoit François Dubet. (53)

De ce point de vue, le sportif comme le galérien a en effet une « rage au ventre » qui le mobilise dans « ses combats » sportifs ; le sportif comme le galérien doit « faire face de façon continue aux épreuves » sinon « un autre le remplace » ; il doit apprendre très vite à « s'adapter à un environnement changeant et contraignant » sous peine d'être « rejeté, relégué » par « manque de résultats » ; il doit « composer et faire des arbitrages en permanence » entre le sport, sa carrière, ses études, sa vie affective et familiale, son travail « s'il ne veut pas tomber à l'eau ». Parfois même, s'il ne parvient pas à ses fins, le sportif comme le galérien peut mal vivre, recevoir « beaucoup de violence » sans « être préparé à réagir » et ne pas « y survivre » sur le plan personnel, psychologique.

Par conséquent, le sportif a pour épouse la compétition, pour amie la performance, pour amante son image médiatique et pour ennemies, l'absence de résultats et la blessure.

Dans cette perspective, la trajectoire du sportif de haut niveau et/ou professionnel est en premier lieu précaire, provisoire, incertaine, non probabilisable. Mais c'est précisément ce challenge permanent qui le fait vivre même si de temps à autres, ce challenge provoque en lui inquiétude et malaise, incertitude et insécurité. C'est bien un galérien. L'insécurité peut être si intensément perçue qu'il peut perdre confiance en lui, d'où faiblesse de ses résultats sportifs, d'où perte de confiance : le cercle vicieux est enclenché.

Sa trajectoire, en second lieu, est mise en tension continue entre d'un côté, la carrière sportive conditionnée par la performance et la santé et de l'autre côté, sa vie personnelle non sportive, affective, familiale, ses études, sa sociabilité, sa formation, son travail, ses moments, les moments de ressourcement ou pas. Parfois, cette mise en tension connaît le grand écart. De temps à autres, il y a même dissociation, incohérence et contradiction entre la dimension sportive et non sportive. Souvent, les choix sont difficiles. Tout le temps, le sportif doit composer avec son environnement familial, son milieu sportif, ses entraîneurs, ses collaborateurs au travail, ses études s'il en fait, ses succès et échecs.

Son écologie personnelle est un jeu d'équilibriste, avec ses rêves et ses déceptions, ses joies et frustrations. Il est un funambule sans cesse sur le fil... du rasoir d'autant plus qu'il n'est jamais seul en compétition. Le monde dans lequel il évolue est en effet un monde compétitif où « marche ou crève » prend tout son sens, ce monde est sans pitié. Peut-on d'ailleurs parler d'un « monde de requins » ? À cet égard, il est intéressant de relever que le mot « galère » provient du grec classique galeos qui veut dire... requin.



(53) François Dubet, *La galère : jeunes en survie*, Paris, Fayard, 1987.

IV

B. De la « reconversion » à l'accomplissement

1) « Détruire ce qui a été fait » ?

Galérien et funambule durant sa carrière sportive, après cette carrière, son contexte personnel est bouleversé comme en témoigne l'enquête. Le changement est profond sur le plan personnel et identitaire, qu'il soit préparé ou non. Une transition d'un monde à un autre s'opère. En effet, le sportif en « reconversion » quitte « le monde de sa carrière » pour entrer dans le « monde de dé-dis », deux préfixes d'origine latine qui signifient tous les deux « privation ». Autrement dit, expérimenter la disparition d'une double vie, digérer cette transition, assumer la discontinuité de sa carrière sportive, entendre une distorsion dans les discours des différents acteurs censés l'accompagner, passer de la dissociation des trajectoires à autre chose, mais quoi ?

Mais aussi vivre avec la différence et la divergence de son parcours par rapport à celui des autres travailleurs, éviter la disqualification dans le milieu professionnel et de l'entreprise, surmonter souvent seul les difficultés nouvelles, se sentir parfois dévalorisé, ne pas pour autant se désister ni se dédire, ne pas trop décevoir, tenir bon sans démissionner, conjurer la détérioration de son image, vaincre la désuétude, ne pas tomber dans la défection, voire la dégradation psychologique et physique.

Bref, il s'agit de ne pas disparaître après sa carrière... derrière sa carrière. Dès lors, comment cheminer au-delà de sa carrière en poursuivant sa trajectoire ? Comment ne pas détruire ce qui a été fait et lui donner un nouveau sens ?

À cet égard, le terme « reconversion » mérite toute notre attention. « Reconversion » provient du latin et se compose de convertere qui veut dire « tourner, changer entièrement » et d'un préfixe re qui signifie précisément « mouvement en sens contraire qui détruit ce qui a été fait. (54) « Qui détruit ce qui a été fait » ? ... L'étymologie est intéressante en ce sens qu'elle nous révèle l'origine, les racines et le sens des mots quand ils ont été créés et sont passés dans l'usage courant. De fait, le sens des mots détermine une grande part de nos représentations et de nos actions. (55) Comme l'écrit le philosophe et linguiste -autrichien puis anglais- Ludwig Wittgenstein : « Les frontières de mon langage sont les frontières de mon monde ». (56) En prolongeant cette perspective, quand vous dites « conversion », vous pensez à « rupture », voire « changement brutal, difficile », ce qui renvoie, il est vrai, à une partie de la réalité décrite par les sportifs interviewés quand ils parlent de « petite mort », de « deuil » mais ce n'est qu'une partie seulement de la réalité.



(54) Alain Rey, Dictionnaire historique de la langue française, tome 3, Paris, Le Robert, [1992] 2000, p. 3104.

(55) Voir en ce sens : John Langshaw Austin, Quand dire, c'est faire, Paris, Seuil, 1962 ; Basil Bernstein, Langage et classes sociales, Codes socio-linguistiques et contrôle social, Paris, Minuit, 1975 ; Pierre Bourdieu, Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques, Paris, Fayard, 1982 ; Edward Sapir, Selected Writings in Language, Culture, and Personality, University of California Press, 1985.

(56) Ludwig Wittgenstein, Tractatus logico-philosophicus, Paris, Gallimard, [1922] 1993, p. 93.

L'enjeu fondamental est précisément de changer la donne de la « reconversion », non pas simplement et seulement le mot, mais la réalité même, souvent semée d'embûches, où domine le « monde de dé-dis », certes, mais également et c'est là l'essentiel où les potentiels sont considérables, où les énergies se déploient, où les volontés, les talents et compétences sont bel et bien développés, où les perspectives sont prometteuses si elles sont envisagées très tôt, où les consciences des sportifs, des différents acteurs publics et privés, si elles y sont préparées, peuvent changer la donne.

2) Comprendre et accompagner l'accomplissement

À cette fin, il importe de passer du « monde du dé-dis » à autre chose : la « stratégie du co-con » (57), deux préfixes d'origine latine qui signifient « ensemble », « avec ». Autrement dit, coordonner dès le départ la trajectoire sportive et non sportive, co-construire avec plusieurs acteurs privés et publics la trajectoire du sportif de haut niveau et/ou professionnel, faire converger ses désirs, ses rêves avec la réalité et les contraintes, accompagner le sportif sur les plans psychologique, social et pas seulement économique et financier, favoriser les facteurs de cohésion et de cohérence avec un suivi personnalisé réalisé par un unique référent, lui proposer un coaching avant, pendant et après sa carrière sportive.

Mais aussi développer la connaissance mutuelle de l'entreprise et du monde sportif, maîtriser les moyens de communiquer tout au long d'une carrière, valoriser les compétences de coopération et de co-responsabilité du sportif, développer dès le départ la conscientisation du sportif et de son proche environnement aux enjeux, contraintes et défis qui l'attendent en promouvant la coopération, comprendre l'importance de la solidarité entre la trajectoire sportive et la trajectoire non sportive, concourir à l'alignement des trajectoires en favorisant la communication et la concertation entre les sportifs toutes générations confondues partageant une destinée commune.

Bref, pour le sportif de haut niveau et/ou professionnel, il s'agit de se comprendre et de comprendre son environnement en étant accompagné au quotidien en faisant communauté de sens autour et avec lui en vue de son accomplissement.

Au total, le sportif de haut niveau et/ou professionnel est un galérien funambule qui, une fois finie sa carrière, est en quête de sens : il doit relever le défi de son devenir personnel, professionnel, psychologique et social. L'enjeu est de revêtir une nouvelle identité dans un nouveau monde pour lui, où l'offre publique et privée d'accompagnement abonde mais dont il n'a pas les codes, ni les outils de compréhension et de communication, ni les postures, ni les relations.

Dans un tel contexte, le moment n'est-il pas venu d'imaginer une structure, une communauté de sens qui déploierait la « stratégie du co-con », valorisant le sportif tout en l'accompagnant et le sécurisant pour son accomplissement tel le cocon, formé d'un fil de soie enroulé, dont la chenille s'entoure pour se transformer en chrysalide puis devenir un papillon volant de ses propres ailes ? Au fond, plutôt que de dire « reconversion », pourquoi ne pas parler d'accomplissement du sportif de haut niveau et/ou professionnel ?



(57) Aux préfixes « co » et « con » s'ajoute également « com » : ils proviennent tous les trois du latin cum.



Rapport d'enquête réalisé par :



Estelle Auguin est sociologue, consultante, formatrice et facilitatrice. Experte en interaction et dynamique de groupe, son intervention consiste à animer des ateliers collaboratifs et créatifs pour permettre à chacun de trouver sa place dans l'organisation du travail. Docteure en sociologie, « directrice réseau » nationale d'une structure de l'économie sociale et solidaire, elle est passionnée par les questions de gouvernance, de bénévolat et d'organisation du travail. Estelle est coach et facilitatrice de l'apaisement des liens interpersonnels.



Olivier Bobineau est enseignant-chercheur en sciences humaines et sociales. Chef d'entreprise, pédagogue, méthodologue et passionné de musique et de peinture, écrivain, il est l'auteur de 25 ouvrages et plus de 56 articles scientifiques traduits dans plusieurs pays : Allemagne, Portugal, Brésil, Inde, Vietnam... Membre du laboratoire « Groupe Sociétés, Religions, Laïcités » (Sorbonne-CNRS), lauréat de la recherche franco-allemande, il intervient sur les questions sociétales sur BFMTV, Radio France et écrit dans Le Monde. Olivier est un chercheur en sciences et un chercheur de sens.



Benoit Moneuse est fondateur de Performance INNER SKILLS. Coach professionnel, formateur et conférencier. Passionné par l'influence du facteur humain sur la performance des organisations, il s'appuie sur un parcours de rugbyman de haut niveau et sur une carrière ascensionnelle en entreprise pour transmettre les clés de la réussite et de la performance, sans distinction aux sportifs et aux dirigeants. Il intervient sur l'influence des postures managériales sur la solidarité et la performance des équipes, dans tous les secteurs d'activité et accompagne les sportifs dans leur transition professionnelle.



Pour **Nicolas Lelièvre**, les clés de la réussite d'un sportif résident dans sa capacité à être acteur de son projet et dans la cohérence des discours de son environnement. Son expérience dans l'éducation et l'accompagnement des jeunes sportifs de haut niveau, en tant qu'éducateur pendant 10 ans au stade Rennais F.C., lui a montré que s'investir dans le double projet développe des attitudes et des compétences qui favorisent la performance sportive et professionnelle. Dès lors, comment transmettre aux sportifs les bons outils ? Comment les aider à s'entourer et devenir responsables et autonomes ? Comment contribuer à un rapprochement entre les univers du sport, de la formation et de l'entreprise ? Ces questions, qui ont été au cœur de son parcours, sont le moteur de son investissement dans ce projet.

Association Ween Hub

ASSOCIATION LOI 1901

Objet

Cette association a notamment pour objet dans le cadre d'une démarche globale et solidaire de prévention, d'action et de réalisation :



- d'informer, de sensibiliser et mobiliser la société civile, à l'intégration sociale et économique des sportifs de haut niveau amateurs, des sportifs professionnels et des anciens sportifs,
- de concevoir et mettre en œuvre les dispositifs, les moyens nécessaires au plein épanouissement des sportifs de haut niveau amateurs, des sportifs professionnels et des anciens sportifs,
- de les accompagner sur les plan sportif, professionnel et personnel afin de favoriser conjointement leur accomplissement et leur performance,

• d'informer, de sensibiliser, de mobiliser puis de mettre en réseau les familles, les différents acteurs du sport, les structures éducatives, les employeurs et les adhérents en assurant un lien entre toutes et tous au sein d'une communauté d'appartenance et de sens.

Moyens d'action

Pour réaliser cet objet, l'association se donne différents moyens. A titre principal, elle vise notamment à :

- la création d'un guichet unique rassemblant et coordonnant les informations à destination de la société civile et des acteurs du sport qui, dans l'environnement des sportifs, influencent leur transition professionnelle,
- la recherche et la mobilisation de moyens et de ressources afin d'aider les acteurs spécialisés de la transition professionnelle des sportifs, dans leur réflexion et dans leur action en direction des sportifs de haut niveau et sportifs professionnels tout au long de leur trajectoire personnelle, sportive et non sportive,
- la création d'une communauté d'appartenance et de sens de sportifs qui, par le parrainage et le partage d'expériences, engendre une solidarité et une entraide lors de la transition professionnelle,
- la mise en place d'études sociologiques à grande échelle afin de proposer tant des analyses, des diagnostics et états des lieux que des préconisations améliorant, d'une part, l'intégration sociale et économique des sportifs que, d'autre part, leur plein accomplissement,
- la création et le développement d'outils et de ressources afin d'assurer le suivi socioprofessionnel du sportif et de faire le lien entre lui et tout son environnement, en amont et en aval de sa transition professionnelle.

Ensemble,
de la victoire à l'accomplissement



S'ACCOMPLIR AUTREMENT

WEEN HUB | ASSOCIATION LOI 1901 N°W751253787



60 Rue de Monceau
75008 PARIS



www.ween-hub.org



06 67 31 25 37



contact@ween-hub.org